

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°25.SP.139**

Objet : Demande d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2025 auprès Conseil Départemental de Seine-et-Marne à la suite du lancement de son appel à projets « Parasport 2025 ».

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 26 de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°22/71 du 4 juillet 2022, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article précité,

Considérant que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne a décidé d'apporter son soutien aux collectivités pour la création de projets « Parasport » pour l'année 2025,

Considérant que la municipalité souhaite solliciter auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'ouverture de sa section « Parasport » pour les enfants de 6 à 18 ans porteurs de handicap du territoire.

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne d'un montant de 2000 € (1000 € en fonctionnement et 1000 € en investissement) pour l'ouverture de sa section « Parasport » pour les enfants de 6 à 18 ans.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait à Fontainebleau, le 19 septembre 2025

Julien GONDARD



Julien

Signé

GONDARD

Maire de Fontainebleau

Signature numérique
de Julien GONDARD

Date : 2025.09.19
15:44:45 +02'00'

Publié le 19 septembre 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 19 septembre 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____